

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 26 mai 2026, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la spécialité :

NEUROCHIRURGIE

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	HABIBOU	Mahamane Laminou
2	MAHAMADOU TANKARI	Aboubacar
3	MUALABA	Célèbre Mualaba
4	NAJJAR	Haitham
5	NGOKO NGONGANG	Yvan Carrel
6	ONTSI OBAME	Fresnel Lutèce

Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.

Fort-de-France, le 26 mai 2026

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé



Yves SERVANT,
Directeur général de l'ARS Martinique

Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Siège

Centre d'Affaires « AGORA », CS 80656,
97263 FORT DE FRANCE CEDEX

Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)

Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr